

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 08/09/2017

Séance du : 14/09/2017

Date d'affichage : 19/09/2017

Conseillers élus : 11

Présents : 8

Votants : 10

L'an deux mil dix-sept et le quatorze du mois de septembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Dominique PIARD, Maire.

Étaient présents : PIARD Dominique, LACONDEMINE Jean-François, BORDET Daniel, TREUILLET David, CROZET Marie Colette, CHASSAGNE Marie-Claude, FERREIRA David, BONIN-DUFOUX Éric

Excusés : PICHON Mikaël, LAMETAIRIE Gilles

Non excusé : MABILY Didier

A été nommée secrétaire de séance : LACONDEMINE Jean-François

Mme le Maire ayant donné lecture des délibérations de la séance précédente, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

POINTS SUR LES TRAVAUX

Ecole : des travaux de réaménagement ont été entrepris pendant les vacances scolaires d'été. La pièce qui servait d'ancienne cantine a été transformée en pièce de repos durant l'après-midi pour les enfants de Moyenne Section. A cet effet, des travaux de peinture, de pose de lino réagencement de la pièce ont été réalisés. L'acquisition de mobilier adapté aux enfants a été nécessaire. Les WC à la turque, ont été remplacés par des WC bébé au sein de l'école.

Voirie : les couches d'enduits sont en cours de réalisation

CHAPELLE DU CIMETIERE : PROTECTION DES VITRAUX

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'entretien de la chapelle du cimetière, il s'avère nécessaire de protéger les vitraux.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'association Tremplin, déjà en charge de l'entretien de celle-ci, d'un montant de 495 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'Association Tremplin en vue de la protection des vitraux pour un montant de 495 €,
- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

CHAPELLE DU CIMETIERE : POSE DE GOUTTIERES

Madame le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'entretien de la chapelle du cimetière, il s'avère nécessaire de poser des gouttières à la base de la toiture, de procéder à la réalisation de deux descentes sur le pignon arrière reliées dans une cuvette de branchement central relié à un dauphin et la réalisation d'une tranchée pour la pose d'une évacuation PVC reliée au caniveau.

Madame le Maire présente au conseil municipal un devis de l'association Tremplin, déjà en charge de l'entretien de celle-ci, d'un montant de 2090 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de l'Association Tremplin en vue de la pose des gouttières à la base de la toiture, de la réalisation de deux descentes sur le pignon arrière reliées dans une cuvette de branchement central relié à un dauphin et la réalisation d'une tranchée pour la pose d'une évacuation PVC reliée au caniveau,
- **Autorise** Madame le Maire à signer le devis et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

RALLYE DES VINS 2018

Ouï l'exposé de Mme le Maire concernant

- la proposition de l'Association du rallye des vins Mâcon de réaliser sur la Commune une épreuve chronométrée de la 35^{ème} édition rallye des Vins-Mâcon le samedi 09 juin 2018
- **considérant** que cette manifestation se déroule depuis de nombreuses années sur la Commune en permettant le revenu d'une buvette pour les associations locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **prend une position de principe favorable à l'unanimité** à la tenue de l'épreuve chronométrée de la 35^{ème} édition rallye des Vins-Mâcon le samedi 09 juin 2018

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public : Le Sydesl va réaliser gratuitement, un diagnostic de performance énergétique complet de votre parc d'éclairage.

Ecole : le conseil municipal va demander un devis pour la pose d'un radiateur dans la salle de repos de l'école

Eglise : le conseil municipal va demander un devis pour l'entretien du clocher. Par ailleurs un technicien va se rendre à l'église le 18 septembre pour remettre en fonctionnement les cloches.

SDIS : les sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours vont procéder, entre le 01/10/2017 et le 30/11/2017, à la reconnaissance opérationnelle périodique des points d'eau incendie, publics et privés, de la commune.

Séance levée à 23h30